



## Conseil Municipal du 23 septembre 2024 Réponse à la question orale du Groupe « Imaginons Obernai »

### Question : Effectifs groupes scolaires et calendrier des travaux

**Pourriez-vous communiquer aux élus les chiffres de la population scolaire et son évolution récente ?**

**Au vu de l'avancée des études et des appels d'offres, êtes-vous aujourd'hui en mesure de produire et de nous communiquer les calendriers prévisionnels des travaux pour chacun des groupes scolaires ?**

En réponse à votre question, vous trouverez, sur votre bureau le tableau synthétique recensant, notamment le nombre de classes de chaque école, collège et lycée ainsi que les effectifs pour l'année scolaire 2024/2025 des divers établissements scolaires Obernois.

Vous y trouverez, également, le tableau / graphique portant sur l'évolution des effectifs depuis 2020.

Concernant le calendrier des travaux :

#### Groupe scolaire du Parc :

Des travaux d'aménagement des locaux périscolaires visant à l'amélioration du confort de travail du personnel et l'augmentation de la capacité des sanitaires des enfants sont en cours d'études par la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile et pourraient être réalisés dès l'été 2025.

Des aménagements réalisés par l'intercommunalité ont d'ores et déjà réalisés au cours de l'été 2024 et sont pleinement opérationnels.

#### Ecole élémentaire Freppel :

Le lancement des travaux a eu lieu ce 23 septembre 2024.

Les travaux se déroulant en co-activité avec l'activité scolaire, périscolaire et associative, les interventions des entreprises seront par conséquent échelonnées, à l'appui de la concertation qui a été menée avec les personnels, entre septembre 2024 et août 2025 par des opérations « tiroirs ».

L'étude de désimperméabilisation des cours du groupe scolaire Freppel est actuellement en cours.

Les travaux seront programmés au cours de l'année 2026, en parallèle des travaux de désimperméabilisation des cours de l'école élémentaire Pablo Picasso.

#### Groupe scolaire Europe :

Le calendrier prévisionnel des travaux a été décrit de façon exhaustive dans le rapport de présentation et la délibération relatives à l'approbation du programme de rénovation énergétique et de restructuration du groupe scolaire Europe.

Selon l'engagement pris par la municipalité auprès du conseil d'école, l'organisation du phasage des travaux et des locaux scolaires provisoires sera mise au point à l'occasion des concertations qui seront engagées début 2025, en prévision d'un lancement de l'opération à partir de mai 2025.

Il convient de rappeler que le rythme de réalisation de l'opération est tributaire du maintien de l'activité scolaire élémentaire et maternelle dans des conditions satisfaisantes de confort et de sécurité.

Ecole élémentaire :

Etudes: juin 2024-juin 2025

Travaux: juillet 2025 à juin 2027 (cycle 2 et cycle 3)

Ecole maternelle :

Etudes : juin 2026 – novembre 2027

Travaux : novembre 2027 à décembre 2029

\*\*\*\*\*

**Question : Situation financière du Syndicat forestier Obernai-Bernardswiller**

**Pour quelle raison le rapport d'activités 2023 du Syndicat forestier ne peut-il être présenté ce soir ?**

**Quand ce rapport sera-t-il porté à la connaissance des élus ?**

Le statut particulier de la Commission Syndicale l'affranchit des dispositions de droit commun applicable aux Etablissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI), au sens notamment de l'obligation de présenter chaque année un rapport retraçant son activité.

Néanmoins, considérant l'intérêt local et l'impact économique que représente la gestion de la forêt indivise d'Obernai-Bernardswiller pour les collectivités publiques associées, il a été jugé opportun, pour des raisons de transparence et d'information, que les assemblées municipales puissent disposer d'un compte rendu exhaustif des actions déployées par la Commission Syndicale.

Dans ce contexte, le rapport d'activité du SFOB pour la période 2021-2022 a été présenté lors du Conseil Municipal d'Obernai du 20 mars 2023.

Le rapport d'activité pour la période 2023-2024 sera inscrit à l'ordre du jour de la Commission Syndicale lors de l'une de ses prochaines séances. A l'issue, il sera communiqué aux communes membres d'Obernai et de Bernardswiller pour information, comme cela a été fait en 2023 pour la période couvrant 2021 et 2022, permettant ainsi aux élus du Conseil Municipal d'en prendre connaissance.



Le Maire

Bernard FISCHER